

17 oct 2012 -19:27

L'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL) publie son "Rapport annuel 2011"

Malgré le contexte politique morose de 2011, l'ONSSAPL a gardé le cap et son évolution, initiée depuis près de trois ans, s'est poursuivie.

2011 a été l'année des pensions. D'une part, la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des agents statutaires des administrations locales a été publiée : elle repose sur un modèle combinant le principe de solidarité classique et de responsabilisation. Ainsi, les administrations sont préservées d'une charge financière quasi insoutenable grâce à la possibilité d'intégrer des données chiffrées essentielles lors de l'établissement de leur budget pluriannuel.

D'autre part, le développement du deuxième pilier de pension des contractuels s'est poursuivi avec nos partenaires. Cette assurance groupe permettra de réduire l'écart entre les pensions des contractuels et les pensions publiques des fonctionnaires nommés.

L'enquête de satisfaction menée auprès de nos affiliés a montré toute l'importance que ceux-ci accordent au support de première ligne, vecteur de qualité des déclarations et de l'application correcte de la réglementation complexe en matière de sécurité sociale. L'optimisation du cadre des SPOC (Single Point of Contact), de l'informatisation et de la simplification administrative ont amélioré le traitement des déclarations et la gestion du répertoire des employeurs. Cette dynamique a été relayée sur le terrain par le service d'inspection.

Malgré les questions concernant le transfert des allocations familiales prévu par la réforme de l'État, nous avons en 2011 déployé tous les efforts nécessaires pour continuer à garantir, comme nous l'avons toujours fait, un service de qualité en faveur des familles dont nous avons la charge.

En soutenant un certain nombre de projets internes, les services de support et de soutien au management ont apporté quotidiennement leur collaboration à l'ensemble de l'organisation et ont veillé à l'amélioration des conditions de travail.

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État intervenu le 11 octobre 2011 s'ancre dans les enjeux politiques et financiers particulièrement importants auxquels le secteur de la sécurité sociale tout entier doit faire face. Aussi, nous entendons bien être acteurs des changements qui auront sans aucun doute un impact très important pour notre avenir.

Vous pouvez également télécharger le rapport annuel sur la page de publications de notre [site web](#).

François Florizoone
Administrateur général ONSSAPL

Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL)

Rue Joseph II 47

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 239 12 11

<http://www.rszppo.fgov.be>